



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, jeudi le deuxième jour du mois d'octobre deux mille vingt-cinq, à 10:00 h., à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Frédéric Galantai, Maire - Ville de La Prairie
-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

formant le Conseil au Quorum sous la présidence de M. Normand Dyotte, Maire de la Ville de Candiac

25-10-73

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté:

- 1.- Approbation de l'ordre du jour.
- 2.- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4/09/2025.
- 3.- Approbation des comptes à payer
- 4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 24 septembre 2025.
- 5.- Adjudication A.O. 2025-02 analyses de contrôle (laboratoire).
- 6.- Mandat au Secrétaire-trésorier pour le dépôt du PGD.
- 7.-Rapport d'Aquatech du mois d'aout 20245.
8. -Varia
9. -Question du public.
- 10- Levée de l'assemblée.

25-10-74

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 4 SEPTEMBRE 2025.

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 septembre 2025.

25-10-75

APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 305,171.44 \$ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 96,542.84 \$ pour un montant total de 401,714.28 \$.



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 24 septembre 2025, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

25-10-77

ADJUDICATION DU CONTRAT CONCERNANT LES ANALYSES DE CONTROLE DE LABORATOIRE SUITE A UN APPEL D'OFFRES PUBLIC #25-02.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil que des soumissions public (appel d'offres #25-02) ont été demandés le 18 aout et que le 23 septembre, suite à une ouverture publique la Régie a reçu les soumissions suivantes:

Entreprises:	3 ans	5 ans
--------------	-------	-------

Bureau Veritas Canada (2019) inc.	418,449.16 \$	709,805.13 \$
H2Lab	523,756.54 \$	898,372.98 \$

CONSIDÉRANT la lettre de la firme Aquatech, en date du 23 septembre et transmettant l'analyse des soumissions reçues et l'identification du plus bas soumissionnaire conforme;

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

Que le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde le contrat pour les analyses de contrôle (laboratoire) à l'entreprise Bureau Veritas Canada (2019) inc., 6740 Campobello Road, Mississauga, Ontario L5N 2L8, plus bas soumissionnaire conforme, et ce pour la période de 5 ans au montant de 709,805.13 \$ (sept cent neuf mille huit cent cinq dollars et treize cents) toutes taxes incluses, le tout conformément au devis d'appel d'offres #25-02 , aux conditions afférentes, et dans le respect des lois et règlements des autorités gouvernementales

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président ou le Vice-président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, s'il y a lieu, le contrat à intervenir entre les parties

25-10-78

MANDAT A M. GILBERT SAMSON SECRÉTAIRE-TRÉSORIER AFIN D'AUTORISER LE DÉPÔT DU PGD AU MELCCFP.

Considérant que les Attestation d'Assainissement Municipales seront émises par le MELCCFP d'ici le 31 décembre 2025, il y a lieu de procéder au dépôt du PGD dans les meilleurs délais.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

QUE M. Gilbert Samson, Secrétaire-trésorier soit autorisé par le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie pour effectuer le dépôt du PGD au MELCCFP, mais seulement si chacune des villes membres ont confirmées leurs acceptations du rapport PGD produit par Cima+.

25-10-79

RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS D'AOUT 2025.

La firme Aquatech donne communication du rapport d'exploitation du mois d'août 2025 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

25-10-80

VARIA.

Aucun dossier

25-10-81

QUESTION DU PUBLIC.

Certaines questions en rapport avec l'ODJ et la station d'épuration sont posées par Messieurs Caron, Favreau et Vachon.

25-10-82

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Normand Dyotte, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier

1877